

OFFICE DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 décembre 2024

Objet : Autorisation de lancement et demande de subvention régionale relatives au projet d'acquisition, de pose et de raccordement des panneaux photovoltaïques dans la résidence située au 1 rue Charles Lorilleux à Puteaux

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, les membres composant le Conseil d'administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI - Madame Raymonde MADRID - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Sophie DESCHIENS - Madame Michelle LAUGIER - Monsieur Bernard GAHNASSIA - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Monsieur Frédéric ROBERT – Monsieur Philippe LAUNAY - Madame Chantal LABORDA - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Monsieur Jean-Yves CAVALLINI - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Guy QUENNEVILLE - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Monsieur Gérard HUOT - Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE - Monsieur Hugo DAPINO - Madame Catherine MORELLE

Ont donné pouvoir :

Monsieur Vincent FRANCHI à Monsieur Bernard GAHNASSIA
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Monsieur René MICHAUX à Madame Laura REZGUI-DUMAS
Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Frederic ROBERT

Etaient excusés :

Etaient absents :

Madame Victoria DOGNIN
Monsieur Luc AIT AISSA

LE CONSEIL

Vu le Code de la construction et de l'habitation notamment son article R.421-16 ;

Considérant que la résidence situé 1 rue Charles Lorilleux à Puteaux, construite en 1954, est constituée de 1 186 logements ;

Considérant que la toiture de cette résidence permet la mise en place de 72 panneaux photovoltaïques avec une bonne exposition solaire ;

Considérant que l'installation développée sur une surface de 155 m² permettra une productibilité annuelle de 32 kWh pour une autoconsommation simple et avec une revente de surplus, permettant la réduction des charges liés aux dépenses d'électricité ;

Considérant que l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour l'ensemble de l'opération est fixée à 99 902,61 €HT, soit 119 883,13 € TTC selon l'estimation du BET ISB ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

DECIDE

Article 1^{er} : Approuve de la mise en place de 72 panneaux photovoltaïques en toiture de la résidence Lorilleux à Puteaux.

Article 2 : Autorise le Directeur général de l'OPH Rives de Seine Habitat à solliciter les aides financières auprès de la Région Ile-de-France et à signer tous les documents afférents à cette opération

Résultat des votes : 27 pour

La délibération N° 16 est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents ou représentés.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

ADOpte
Pour ~~Extrait~~ Conformé
Le Président,


